

DROIT DES AFFAIRES

Méthodologie : la note de synthèse d'un arrêt

En cinquante lignes, l'étudiant(e) prouve qu'il a compris l'arrêt présenté.

Ce dernier illustre un aspect précis des règles de droit étudiées en la matière.

La note de synthèse d'arrêt comprend trois parties annoncées sur la copie:

A- Les faits

La présentation historique des circonstances qui sont indispensables à la compréhension de l'affaire (parties en présence, activités- statut juridique ; relations juridiques ; événement les conduisant devant la justice).

B- Le litige

La présentation juridique du point de droit sur lequel repose le différend (Rappel de procédure ; domaine général du droit concerné ; problème de droit précis).

C - Les raisonnements juridiques

menés en deux parties (avec un titre significatif du point de droit abordé) ; ex :

1 – (Cour d'appel ou Pourvoi) exemple : Exécution du contrat

2 – (Cour de cassation) exemple : Obligation de moyens ou de résultat

Chacun des raisonnements comprend trois éléments distincts mais liés :

a) *La règle de droit applicable* : la présentation de celle-ci en rapport aux éléments de cours étudiés pour le domaine du droit concerné (articles du Code, jurisprudence, cours théorique) ;

b) *La qualification* : la règle de droit est appliquée aux faits présentés par le justiciable ou retenus par la juridiction (explicitation en droit comme en fait de l'argumentation juridique soutenue)

c) *La solution concrète (effets juridiques)*, demandée par le justiciable ou adoptée par la juridiction.